

BON DE VERSEMENT

Exclusivement réservé aux adhésions DSK

ADHÉSION N°

Nom : Prénom :

Situation professionnelle (à renseigner obligatoirement)

Un seul choix possible : Salarié(e) Travailleur non salarié(e) Retraité(e) Sans activité

Code secteur d'activité Code CSP (cf tableau des codes figurant au verso)

Profession (ou profession antérieure si retraité(e) ou sans activité) :

Personne politiquement exposée : Oui⁽¹⁾ Non

Si oui, origine de la qualité de PPE :

⁽¹⁾J'exerce ou ai exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un autre Etat, ou je suis un membre direct de la famille d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou je suis étroitement associé(e) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction (définition prévue par les articles L. 561-10 2° et R. 561-18 du Code monétaire et financier, la reproduction intégrale de ces textes peut être demandée à votre conseiller ou au GIE AFER).

Par la présente, j'effectue un versement de euros (800 € minimum) par chèque bancaire n° établi à l'ordre du GIE AFER (suivi du n° d'adhésion).

ATTENTION : seuls sont éligibles sur une adhésion DSK les supports en unités de compte AFER-SFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE. Votre versement doit être réparti obligatoirement au minimum à 45 % dans les supports AFER-SFER et/ou AFER-EUROSFER et 5% dans le support AFER-FLORE.

Je souhaite que ce versement soit investi dans les proportions suivantes :

Minimum 50%								
AFER-SFER	AFER-EUROSFER	AFER-FLORE	FONDS GARANTI en euros	DYNAFER	OPENSFER	PLANISFER	TOTAL	
..... % %	5 % % % % %	100 %	

Nota : sauf demande spécifique, ce versement sera investi dans les proportions prévues par l'option d'investissement en cours sur votre adhésion.

Si le total de votre investissement de AFER-SFER + AFER-EUROSFER est inférieur à 45%, désirez-vous renoncer à l'option DSK ? Oui, je renonce à l'option DSK, en conséquence toutes mes parts de AFER-FLORE seront transférées dans le Fonds Garanti en euros.

J'ai bien noté que, en cas de rachat après 8 ans, les produits seront soumis à l'impôt sur le revenu.

Signature de l'adhérent

Attention ! pour les titulaires d'adhésions DSK dont la date d'effet est antérieure à 1983, la renonciation entraîne la perte de l'antériorité fiscale (contactez votre conseiller ou le GIE AFER pour plus de précisions).

Pour respecter l'option DSK, un minimum de 50% de votre valeur de rachat (épargne disponible + compte des avances), après arbitrage, doit être maintenu au total de AFER-SFER+AFER-EUROSFER+AFER-FLORE.

Les valeurs des parts des unités de compte peuvent varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti.

J'ai noté que la valeur liquidative retenue pour les investissements, dans les supports en unités de compte, sera celle du mercredi (ou du dernier jour de Bourse précédant si le mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvré) dès lors que votre demande a été reçue au siège du GIE AFER - 36 rue de Châteaudun - 75441 Paris Cedex 09 - au plus tard à 16 heures le jour ouvré précédant le jour de valorisation retenu.

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, des caractéristiques principales des supports en unités de compte ainsi que des informations figurant au verso du présent document.

Les informations et données personnelles que l'adhérent communique font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au GIE AFER et aux organismes dont l'intervention est nécessaire pour l'enregistrement et la gestion de son adhésion, à son intermédiaire d'assurance qui est en charge de son suivi, et le cas échéant aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur, notamment relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le GIE AFER s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de l'adhérent, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la Loi Informatique et Libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, d'opposition pour des motifs légitimes et de rectification auprès du Service Satisfaction Adhérents du GIE AFER - 36, rue de Châteaudun - 75441 Paris Cedex 09.

Cachet du correspondant

Fait à Le

Signature de l'adhérent (obligatoire)

Joindre obligatoirement une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité si celle-ci n'est pas déjà en notre possession (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour pour les ressortissants étrangers).

Informations sur les supports en unités de compte

Les caractéristiques principales des supports en unités de compte sont disponibles auprès de votre conseiller, du GIE AFER et sur le site www.afer.asso.fr.

Les prospectus complets sont consultables sur le site www.afer.asso.fr et également, pour les supports OPCVM, sur le site de l'AMF www.amf.fr. Vous pouvez aussi en faire la demande par simple courrier adressé au GIE AFER.

Conformément au contrat collectif d'assurance vie multisupport AFER, l'investissement sur un ou plusieurs supports en unités de compte pourrait être refusé si l'acquisition des valeurs correspondantes n'était pas possible. Toutes les actualités sur les supports en unités de compte (notamment les seuils limite d'investissement, leurs évolutions possibles, les décisions de suspension ou de réouverture des investissements) sont annoncées sur le site Internet www.afer.asso.fr et disponibles auprès du GIE AFER.

Nota : Si l'un des supports en unités de compte choisi n'est plus ouvert à la souscription, à la date de valorisation retenue, les sommes destinées à ce support seront affectées sur le FONDS GARANTI en euros.

Nomenclature des secteurs d'activité

Code SA	Libellé SA	Code SA	Libellé SA
01	Action sociale	21	Industrie agro-alimentaire
02	Activités culturelles, sportives et spectacles	22	Industrie biens d'équipement, de consommation domestiques
03	Activités immobilières	23	Industrie biens d'équipement, de consommation industriels
04	Agriculture, marine, pêche, exploitation forestière	24	Industrie chimique, pharmaceutique
05	Armée, Police	25	Industrie collecte et valorisation des déchets
06	Artisanat	26	Industrie des métaux
07	Audit, comptabilité et gestion	27	Industrie du bois
08	Banques et assurances	28	Industrie du plastique
09	Commerce détail	29	Industries autres
10	Commerce et réparation automobiles	30	Informatique, télécommunication, téléphonie, web, hifi
11	Commerce grande distribution	31	Professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes, dentistes)
12	Commerce gros	32	Professionnels de la santé (biologie, pharmacie)
13	Communication, Information, média	33	Professionnels de la santé autres (paramédical, kinésithérapeute, infirmier, ...)
14	Construction (BTP)	34	Professions juridiques
15	Energies et eau (extraction, traitement, distribution)	35	Religion
16	Enseignement, formation	36	Sans activité professionnelle
17	Etudes et recherche	37	Services aux entreprises
18	Fonctions publiques	38	Services aux particuliers
19	Hôtel, restaurant, brasserie, café	39	Tourisme
20	Humanitaire	40	Transports et logistiques

Nomenclature des catégories socioprofessionnelles

Salarié

Code CSP	Libellé CSP	Code CSP	Libellé CSP
33	Cadres de la fonction publique	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques	53	Policiers et militaires
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	54	Employés administratifs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	55	Employés de commerce
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	56	Personnels des services directs aux particuliers
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
44	Clergé, religieux	64	Chauffeurs
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
47	Techniciens	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	69	Ouvriers agricoles

Travailleur non salarié (TNS)

Code CSP	Libellé CSP	Code CSP	Libellé CSP
10	Agriculteurs exploitants	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
21	Artisans	83	Militaires du contingent
22	Commerçants et assimilés	84	Elèves, étudiants
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
24	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés	86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)
31	Professions libérales		

Sans activité

Retraité

Code CSP	Libellé CSP	Code CSP	Libellé CSP
10	Agriculteurs exploitants	47	Techniciens
21	Artisans	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
22	Commerçants et assimilés	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	53	Policiers et militaires
24	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la fonction publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	64	Chauffeurs
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
44	Clergé, religieux	69	Ouvriers agricoles
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises		